



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 9 décembre 2021

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETTANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents: Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURANT), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance: Valérie MENERET

Décision du Président	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DECISION N2021-54 Attribution d'une aide économique de 1 500€ HT à l'association des Côtes de Garonne dans le cadre de l'aide aux projets partenariaux structurants</li> <li>- DECISION N2021-55 Attribution et signature du marché 202119 à l'entreprise LA POPULAIRE pour l'entretien de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et de bacs enterrés d'ordures ménagères pour un montant de 23 808€ TTC.</li> <li>- DECISION N 2021-56 D'ESTER en justice et de désigner le cabinet BOISSY Avocats pour représenter la communauté de communes dans l'affaire Madame Françoise JOUNEAU contre la Communauté de communes Convergence Garonne enregistré sous le numéro de dossier 2106130-4 par le tribunal administratif de Bordeaux le 18 novembre 2021.</li> </ul>

N°	DELIBERATIONS	Vote
1	<p><b>D2021-204: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL EN 2022</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DONNE un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail et sur les dimanches indiqués dans le tableau NOTIFIE cet avis à la commune de PODENSAC</p>	<p><b>MAJORITÉ</b> Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 1 Corinne LAULAN</p>
2	<p><b>D2021- 205: POLE D'ACCOMPAGNEMENT CITOYEN - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN LIAISON FROIDE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le règlement intérieur du portage de repas à domicile en liaison froide tel qu'annexe à la délibération. DECIDE qu'il sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
3	<p><b>D2021-206 : PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOpte le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
4	<p><b>D2021-207 : URBANISME - PARTICIPATION A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA REGION POUR LE DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE CO-PORTEE AVEC LA CDC SUD-GIRONDE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la convention de partenariat avec la communauté de communes du Sud Gironde pour le co-portage de la plateforme énergétique 2022. AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la candidature. PREVOIT les crédits correspondants au reste à charge pour la CDC (20% du coût des actes de conseil et d'accompagnement).</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
5	<p><b>D2021-208 : CULTURE - SUBVENTION A LA COMMUNE DE PORTETS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT PASSE AVEC L'ESPACE CULTUREL LA FORGE POUR LA SAISON 2020/2021</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire VERSE une subvention à la commune de PORTETS pour un montant de 12 059,05€. INSCRIT au budget les crédits correspondants.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
6	<p><b>D2021-209 : SPORT - CONVENTION SPORT SANTÉ ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE POLE TERRITORIAL SUD GIRONDE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la signature de la convention.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>

7	<p><b>D2021-210 : ESPACES NATURELS-ENVIRONNEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS EVENEMENT NATURE/CULTURE « DECOUVRE TON ILE/DECOUVRE TON LAC »</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>AUTORISE</b> la mise en place du programme DTI/DTL saison 1  <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à déposer et signer tous les documents en lien avec les demandes de subventions pour le financement de la saison 1 d'animations grand public « Découvre ton île / Découvre ton Lac »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne</li> <li>• Auprès du Département de la Gironde</li> </ul>	UNANIMITÉ
8	<p><b>D2021-211 : ENFANCE ET JEUNESSE – VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POINT LOISIRS ACCUEIL JEUNES (PLAJ)</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>APPROUVE</b> le projet de règlement intérieur du Point Loisirs Accueil Jeunes.</p>	UNANIMITÉ
9	<p><b>D2021-212 : ENFANCE ET JEUNESSE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FOYER RURAL DE PAILLET POUR L'ANNEE 2022</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>APPROUVE</b> le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.  <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer ladite convention.  <b>DIT</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.</p>	UNANIMITÉ
10	<p><b>D2021-213 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DEFICIT DE CAISSE REGIE DE RECETTES – CULTURE FESTIVAL RUES ET VOUS</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>DONNE</b> un avis favorable à la demande de remise gracieuse de régisseur de la régie pour le déficit de 2€ qui a fait l'objet d'un ordre de versement.  <b>PROCEDE</b> à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 2€, cette somme sera imputée au compte 6718 du budget principal, sous réserve de la décision du Directeur départemental des Finances publiques.</p>	UNANIMITÉ
11	<p><b>D2021-214 : FINANCES – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) 660 70 AU 31 DECEMBRE 2021</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>AUTORISE</b> la clôture du budget annexe 660 70 « Zones d'Activités Economiques (ZAE) » au 31 décembre 2021.  <b>DIT</b> que les résultats définitifs de ce budget annexe seront repris au budget principal 2022.  <b>AUTORISE</b> le comptable public à procéder à l'intégration des écritures budgétaires et comptables de ce budget annexe dans le budget principal.  <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
12	<p><b>D2021-215 : FINANCES – BUDGET ANNEXE COUDANNES – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2021-003</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>ADOpte</b> la décision modificative n°2021-003 du budget annexe ZA COUDANNES 1  <b>CHARGE</b> Monsieur le Président de son exécution.</p>	UNANIMITÉ
13	<p><b>D2021-216 : FINANCES – BUDGET SPANC – CORRECTION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>DECIDE</b> de maintenir l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.  <b>PREND</b> dans les écritures du budget annexe 660 25 SPANC, les résultats suivants, compte tenu de la dissolution du syndicat d'assainissement de la régie de Saint-Macaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 21 758,28€ en recettes réelles de fonctionnement au compte 002 Excédents antérieurs reportés</li> <li>• 1 279,72€ en recettes d'investissement au compte 001 Excédents antérieurs reportés</li> </ul>	<b>MAJORITÉ</b> Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 1 André MASSIEU
14	<p><b>D2021-217 : FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2021-003</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>ADOpte</b> la décision modificative n°2021-003 du budget annexe SPANC  <b>CHARGE</b> Monsieur le Président de son exécution</p>	UNANIMITÉ
15	<p><b>D2021-218 : FINANCES – CORRECTIONS DES AFFECTATIONS DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL ET GEMAPI</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>DECIDE</b> de maintenir la reprise des résultats du compte administratif 2020 du budget principal  <b>DECIDE</b> de maintenir la reprise des résultats du compte administratif 2020 du budget annexe GEMAPI  <b>DECIDE</b> que les résultats de l'ASA de BARSAC-CERONS dissoute en 2019 sont repris directement sur le budget annexe 660 19 GEMAPI</p>	UNANIMITÉ
16	<p><b>D2021-219 : FINANCES – BUDGET ANNEXE GEMAPI – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2021-002</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>ADOpte</b> la décision modificative n°2021-002 du budget annexe GEMAPI  <b>CHARGE</b> Monsieur le Président de son exécution.</p>	UNANIMITÉ



17	<p><b>D2021-220 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATION N°2021-003</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOpte la décision modificative n°2021-003 du budget principal CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	UNANIMITÉ
18	<p><b>D2021-221 : RESSOURCES HUMAINES – ADHESION A LA MISSION COMPLEMENTAIRE A L'ASSISTANCE A LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIERE DE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE PAR VOIE CONVENTIONNELLE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADHERE à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites par voie conventionnelle, mise en œuvre par le centre de Gestion Publique Territoriale de la Gironde. CONFIE au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite. AUTORISE Monsieur le Président à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion. INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.</p>	UNANIMITÉ
19	<p><b>D2021-222 : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, CREE un Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble des agents de la communauté de communes Convergence Garonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. FIXE la répartition des sièges entre l'établissement public de coopération intercommunale à 3 pour les représentants de la collectivité et 3 pour les représentants du personnel. CONFIE à Monsieur le Président toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
20	<p><b>D2021-223 : RESSOURCES HUMAINES – PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIFIE (RSU)</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, PREND ACTE de la présentation du rapport social unifié</p>	UNANIMITÉ
21	<p><b>D2021-224 : RESSOURCES HUMAINES – ADOPTION D'UN REGIME DES SEJOURS ET DES SORTIES : NUITEES, REPAS DES ANIMATEURS ACCOMPAGNANTS</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ACCEPTÉ la proposition d'indemnisation formulée ci-dessous. PREVOIT les crédits aux budgets. CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
22	<p><b>D2021-225 : RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la création de 30 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire dans les accueils de loisirs du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 dans le service enfance-jeunesse, pour s'ajuster aux fréquentations, dans les conditions ci-exposées. DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour les contrats conclus après le 1<sup>er</sup> janvier 2022. DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022.</p>	UNANIMITÉ
23	<p><b>D2021-226 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DES MODALITES RELATIVES AU RIFSEEP</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE les modifications du dispositif RIFSEEP décrites APPROUVE le nouveau RIFSEEP tel qu'annexé à la présente délibération DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et annexe de la communauté de communes AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces et à entreprendre toutes démarches visant à la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire.</p>	UNANIMITÉ
24	<p><b>D2021-227 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOpte les modifications décrites dans la délibération et le nouvel organigramme tel qu'annexé VALIDE la mise en œuvre formelle de cet organigramme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération</p>	UNANIMITÉ
25	<p><b>D2021-228 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOpte les propositions de modification tel qu'expliquées dans la délibération APPROUVE le nouveau tableau des emplois et des effectifs. AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération. RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 et suivant</p>	UNANIMITÉ

26	<p><b>D2021-229 : MARCHÉ PUBLIC – GROUPEMENT DE REVENTE DES MATÉRIEAUX RECYCLABLE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commande de revente des matériaux recyclables. DESIGNE les élus suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comme titulaire : Mylène DOREAU</li> <li>• Comme suppléant : François DAURAT</li> </ul> <p>APPROUVE la convention constitutive du groupement APPROUVE la participation annuelle de la communauté de communes au frais de fonctionnement du groupement de revente à hauteur de 871€ qui seront versés à l'USTOM</p>	UNANIMITÉ
27	<p><b>D2021-230 : MARCHÉ PUBLIC - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS D'ASSURANCES</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE Monsieur le Président, dans les conditions prévues à l'article R2122-2 du Code de la commande publique, à conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour l'assurance des dommages aux biens et des risques annexes de la collectivité. AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 2 « assurance des responsabilités et des risques annexes » avec la société SMACL, d'une durée maximum de 4 ans, pour un montant annuel de 5 843,47 euros HT soit 7012,16 euros TTC. AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 3 « assurance des véhicules à moteur et risques annexes » avec la société PILLIOT/GREAT LAKES pour une durée maximum de 4 ans, pour un montant annuel de 7 096,46 euros HT soit 8515,75 euros TTC. AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 4 « assurance de la protection juridique de la collectivité » avec la société SMACL, pour une durée maximum de 4 ans, pour un montant annuel de 2 646 euros HT soit 3175,20 euros TTC. AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 5 « assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » avec la société SMACL pour une durée maximum de 4 ans, pour un montant annuel de 618,71 euros HT soit 742,45 euros TTC. AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 6 « assurance des prestations statutaires » pour une durée maximum de 4 ans, pour un montant de 618,71 euros HT soit 742,45 euros TTC. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget</p>	UNANIMITÉ
28	<p><b>D2021-231 : MARCHÉ PUBLIC – AVENANT DE PROLONGATION AU MARCHÉ DE TRI, VALORISATION DES EMBALLAGES DE JOURNAUX ET MAGAZINES</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la prolongation du marché de tri, valorisation des emballages de journaux et magazines avec la société COVED pour une durée de 2 mois supplémentaire soit jusqu'au 28 février 2022. AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant avec la société PAPREC COVED</p>	UNANIMITÉ
29	<p><b>D2021-232 : MARCHÉ PUBLIC – AVENANT AU MARCHÉ MISSION DE CONTROLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE l'avenant n°1 au marché « mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif » conclu avec la SAUR AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.</p>	UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil communautaire du 24 novembre 2021

APPROUVE avec modifications

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h50.

Fait à Podensac,

Le Président,

Signé par : Jocelyn Doré  
Date : 20/12/2021  
Qualité : Parapheur, Président CdC  
Convergence Garonne

